

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt-quatre, le 14 novembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE-SIGOLENE, dûment convoqué par Monsieur Didier ROUCHOUSE, Maire le 8 novembre 2024, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Didier ROUCHOUSE, Maire.

PRÉSENTS :

M. Didier ROUCHOUSE, Maire

M. Henri BARDEL, Mme Ghislaine BERGER, Mme Isabelle GAMEIRO, M. Guy VEROT et Mme Adeline BRUN, adjoints, M. André SAGNOL et M. Philippe CELLE, conseillers municipaux délégués. M. Yves BRAYE, M. Jean-Louis LAVERGNE, Mme Anne PICHON-KELLY, Mme Karine PAULET, Mme Rose Marie ABRIAL, M. Willy BERTHASSON, Mme Adeline RASCLE et M. Adrien DESSAILLY, Conseillers.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Mme Jocelyne DUPLAIN pouvoir à M. Didier ROUCHOUSE

M. Antoine GERPHAGNON pouvoir à M. Henri BARDEL

M. Hervé BONHOMME pouvoir à M. Willy BERTHASSON

M. François AKAKO pouvoir à M. Philippe CELLE

Mme Emilie SAGNOL pouvoir à M. André SAGNOL

Mme Manon GOURDY pouvoir à Mme Ghislaine BERGER

ABSENTS EXCUSÉS :

M. Bernard BARRY

M. Florent PARET

Mme Delphine BONNET

Mme Anne-Laure GUILLAUMOND

Mme Laetitia SABATIER

M. Matéo DUMAS-PEYRACHON

Secrétaire de séance : Ghislaine BERGER élue à l'unanimité

Objet : Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer une convention entre la ville et l'association Coup de pouce à l'emploi portant sur le don d'ouvrages réformés de la médiathèque

(Délibération 2024_11_10)

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

La bibliothèque municipale de Sainte-Sigolène, l'Echappée Belle, procède régulièrement à un tri de ses documents afin d'assurer le suivi, la mise à jour et le renouvellement des collections à destination des publics.

Pour ce faire, la médiathèque effectue un désherbage (retrait de documents obsolètes, abîmés ou non utilisés) régulier de ses collections.

La vente de livres organisée régulièrement ne permettant pas d'écouler l'ensemble des ouvrages, il est proposé d'en faire don à des partenaires, organismes et associations à but non lucratif, à vocation éducative, culturelle ou sociale.

Cela permet ainsi de donner une seconde vie aux documents et renforce les échanges avec les partenaires du réseau local.

Dans ce cadre, monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer une convention de don d'ouvrages avec l'association Coup de Pouce à l'emploi afin d'écouler une partie des ouvrages n'ayant pas trouvé preneur.

Toutes explications entendues, le conseil municipal, à la majorité (2 contres et 2 abstentions), approuve le projet de convention qui est joint à la présente délibération et autorise monsieur le Maire à le signer ainsi que tout document s'y rapportant.

Membres en exercice	28
Présents	16
Représentés	6
Votants	22

Quorum	15
Abstention(s)	2
Contre	2
Pour	18

Acte rendu exécutoire après
Transmis en Sous-Prefecture le : 21/11/2024
et publication sur le site internet
de la Mairie le : 21/11/2024

Pour Copie conforme le : 21/11/2024
Le Maire,
Didier ROUCHOUSE